

Une nouvelle déchetterie ouvre ses portes dans le Gard : elle remplace un site historique

Pour gagner en fluidité et en modernité, la déchetterie d'Alès (Gard) est remplacée par un nouveau centre ouvert tout proche de la ville.

Déchets

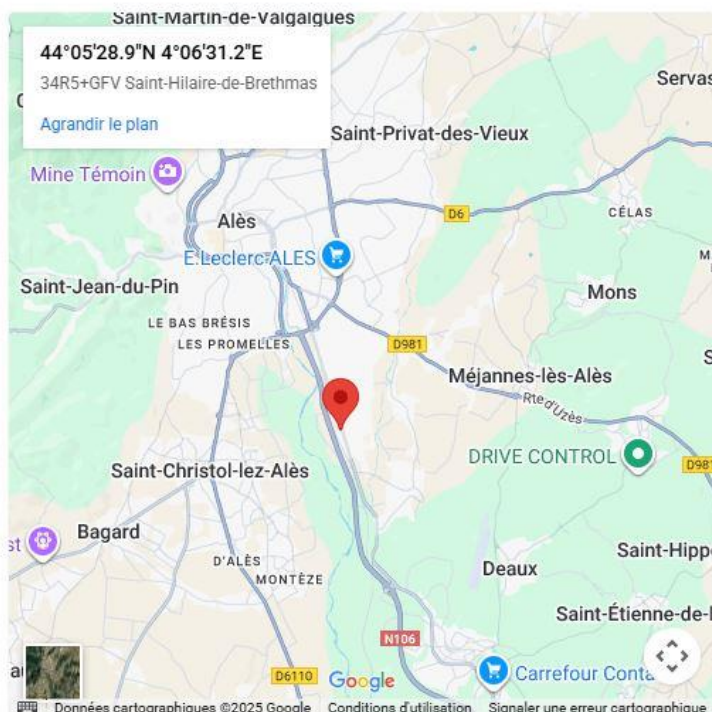


À partir du 4 novembre 2025, les habitants de l'agglomération d'Alès (Gard) auront accès à une nouvelle déchetterie . (©Alès Agglomération)

Après trente ans d'activité, la **déchetterie historique d'Alès** (Gard) se délocalise. Située au quai du Mas d'Hours, celle-ci va fermer ses portes prochainement. Devenue **vétuste et exiguë**, elle accueillera ses derniers déchets dimanche 2 novembre 2025 jusqu'à midi.

Un nouveau centre à proximité

À la place, sa remplaçante s'est installée le long de la route de Nîmes, à l'entrée de [Saint-Hilaire-de-Brethmas](#), au rond-point de Ruegger, et ouvrira **mardi 4 novembre**. Deux jours de battement pendant lesquels il ne faudra pas prévoir de se débarrasser d'encombrants ou autres éléments à placer en bennes.



Ce « centre de valorisation » a été pensé pour **faciliter les dépôts** et le passage des habitants. Elle compte **18 quais de déchargement**, comprend des zones de stationnement et des voies de circulation pour assurer la fluidité des allées et venues.

Quelques changements de fonctionnement

À l'image du centre des Salles-du-Gardon, une **zone de réemploi** a été pensée pour la valorisation et la remise en circulation d'objets encore utilisables et/ou exploitables. La nouveauté : plus de jet de déchets en contrebas. Pour limiter les risques de chutes, **tout se fait au sol**. Cela facilite aussi les transvasements.

Au total, chaque résidant peut déposer jusqu'à **un mètre cube de débris** divers, par jour. La collectivité met en garde : à partir du 1er décembre, les habitants de l'agglomération devront disposer d'une **carte nominative** pour entrer dans toute déchetterie du territoire. Celle-ci se récupère sur site, avec un justificatif de domicile.

Quant aux professionnels, ils sont invités à faire appel à des prestataires privés pour le traitement de leurs gravats, pièces, matériels et autres.